



Rapport médical détaillé

Guide au médecin

Ce formulaire est indispensable pour l'examen du droit à une pension d'invalidité de pays de l'UE/AELE ; il doit être complété indépendamment de l'évaluation de l'invalidité selon la législation suisse (Circulaire sur la procédure pour la fixation des prestations dans l'AVS/AI/PC (CIBIL)). Le formulaire est disponible sur la plateforme pour les médecins www.iv-pro-medico.ch ainsi que sous www.ahv-iv.ch, et doit être téléchargé en suivant les instructions indiquées.

Le médecin traitant remplit le formulaire électronique au format PDF sur le PC (JavaScript doit impérativement être activé, notamment pour la sélection de la langue) et le signe. Certains champs sont obligatoires, d'autres doivent être renseignés en fonction de la situation et selon la conception du rapport (« formulaire dynamique »).

Les médecins traitants seront rémunérés selon les points tarifaires TARDOC pour l'établissement du Rapport médical détaillé. La facture doit être transmise si possible électroniquement. Pour d'éventuelles questions ou informations concernant la facturation, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à la Caisse des médecins, ou de consulter la page suivante : [Facturation / Ärztekasse \(caisse-des-medecins.ch\)](http://Facturation / Ärztekasse (caisse-des-medecins.ch)).

En cas de difficulté, l'Entraide Administrative Internationale (EAI) se tient à votre disposition par e-mail à l'adresse suivante : eai@zas.admin.ch.

Merci de votre précieuse collaboration.